

TITRE PROFESSIONNEL OUVRIER DU PAYSAGE

CFP - MFR LA FUTAIE LES TOUCHES
53410 PORT-BRILLET

Informations pratiques

Du 10/11/2021 au 22/4/2022

- en centre : 420 heures
- en entreprise : 420 heures
- Temps plein
- En continu
- Cours de jour

Formation entièrement présentielle

[Le détail de la session sur le site de l'organisme](#)

CFP - MFR La Futaie Les Touches

La futaie 94 rue de la Charpenterie
53410 Port-Brillet
02-43-01-82-80
cfp@lafutaie.org
<http://www.lafutaie.org>
Statut: Privé sous contrat

Réunions d'information collective

Non renseigné

Portes ouvertes

Non renseigné

Inscriptions

Ouvert

Pré-requis

Niveau d'entrée : Sans niveau spécifique

Réglementation de l'activité : **Phytosanitaire** :

Article L. 254-3 du code rural et de la pêche maritime relatif au Certiphyto.

Annexe I de l'arrêté du 29 août 2016 mentionnant le titre « ouvrier du paysage » dans la liste des diplômes et titres requis pour la délivrance du certificat individuel « Certiphyto » pour l'activité « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « opérateur ».

Conduite d'engins :

Articles R. 4323-55 à R. 4323-57 du code du travail relatif à l'autorisation de conduite.

Travaux en hauteur :

Articles R. 4323-58 à R. 4323-68 du code du travail relatifs à la prévention des risques liés aux

Lieu de la formation

CFP - MFR La Futaie Les Touches
La futaie 94 rue de la Charpenterie
53410 Port-Brillet
02-43-01-82-80

cfp@lafutaie.org

chutes de hauteur.

Articles R. 4323-69 à R. 4323-88 du code du travail relatif au montage, démontage, et à l'utilisation des échafaudages, échelles, escabeaux et marchepieds.

Électricité :

Articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail relatifs à l'habilitation électrique.

Intervention à proximité des réseaux :

Article R. 554-31 du code de l'environnement et articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié relatifs à l'Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) niveau opérateur.

Financements possibles

- OPCO

La formation

Objectif Général

Certification

Objectifs

À partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou croquis) transmises par son hiérarchique, l'ouvrier du paysage participe aux implantations des ouvrages, réalise les travaux de préparation de sol, de plantation, de mise en place de massifs saisonniers, d'engazonnement et de maçonnerie paysagère. Il nettoie les abords, entretient les massifs, les végétaux isolés, les gazons et les surfaces minérales. Il taille les végétaux dans un objectif esthétique et parfois productif (arbres fruitiers). Il procède, depuis le sol, à l'élagage des arbres, et à l'abattage et au débit d'arbres de petites dimensions. Il intervient sur tout le cycle de vie des végétaux (sélection, plantation, entretien) et sur des supports de plantation divers (pleine terre, conteneurs, façades et toitures végétalisées). Il peut être amené à informer et conseiller le client sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières ou potagères) implantées ou à planter sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public. Sous la responsabilité de son hiérarchique, il protège les végétaux des bioagresseurs par des méthodes préventives ou curatives adaptées, y compris à l'aide de produits phytopharmaceutiques, dans le respect de la législation en vigueur. Il utilise fréquemment et assure la maintenance de premier niveau des matériels motorisés spécifiques (débroussailleuse, tondeuse, taille-haie, tronçonneuse polyvalente, broyeur à végétaux). Ponctuellement, il peut conduire des tracteurs, microtracteurs polyvalents, tondeuses autoportées ou mini pelles.

Il exerce l'emploi seul ou en équipe, en appliquant les directives de son responsable hiérarchique ou du client. Il se déplace quotidiennement pour se rendre sur les chantiers, dans un périmètre géographique local, en zone urbaine, rurale ou périurbaine. Il travaille en plein air. La nature de ses activités est soumise à la saisonnalité et aux conditions climatiques.

Il connaît et respecte les principes du développement durable et de la préservation de l'environnement.

Il connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Il respecte la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, en intégrant les bonnes pratiques visant à préserver sa santé, celle d'autrui et l'environnement. S'il applique des produits phytopharmaceutiques, il est titulaire du « Certiphyto ».

Il peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation.

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs (tondeuse auto portée, tracteur, mini pelle) nécessite une autorisation de conduite d'engins délivrée par l'employeur.

L'intervention d'élagage ou d'abattage d'urgence à proximité de réseaux aériens nécessite une autorisation d'intervention à proximité des réseaux.

Le raccordement du programmateur d'un réseau d'arrosage automatique au réseau électrique nécessite une habilitation électrique délivrée par l'employeur.

Blocs de compétences

> RNCP399BC01 (CPP Entretenir un espace paysager)

• Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire. Entretenir une surface herbacée à semi-ligneuse. Tailler des arbres et des arbustes. Abattre et débiter un arbre de petites dimensions. Effectuer le travail du sol et les apports nécessaires au développement des végétaux. Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices. Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s). b) D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat. c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

> RNCP399BC02 (CPP Végétaliser un espace paysager)

• Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire. Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices. Réaliser un gazon ou une couverture végétale. Planter des arbres et des arbustes. Réaliser un massif ornemental. Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s). b) D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat. c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

> RNCP399BC03 (CPP Poser et entretenir des circulations, terrasses et équipements dans un espace paysager)

• Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices. Poser et entretenir des bordures, des clôtures et des équipements dans un espace paysager. Réaliser et entretenir des circulations et des terrasses dans un espace paysager. Poser et entretenir un réseau d'arrosage. Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu : a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s). b) D'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat. c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Résultats attendus

Secteurs d'activités :

- Secteurs d'activités et types d'emploi accessibles par le détenteur du titre :
- Entreprises du paysage
- Parcs et jardins
- Sols sportifs
- Services techniques des collectivités
- Services techniques des complexes touristiques

Métiers visés :

- Jardinier, jardinier d'espaces verts, jardinier paysagiste.
- Ouvrier des espaces verts.
- Ouvrier paysagiste.
- Agent d'entretien des parcs et jardins.

Niveau d'entrée

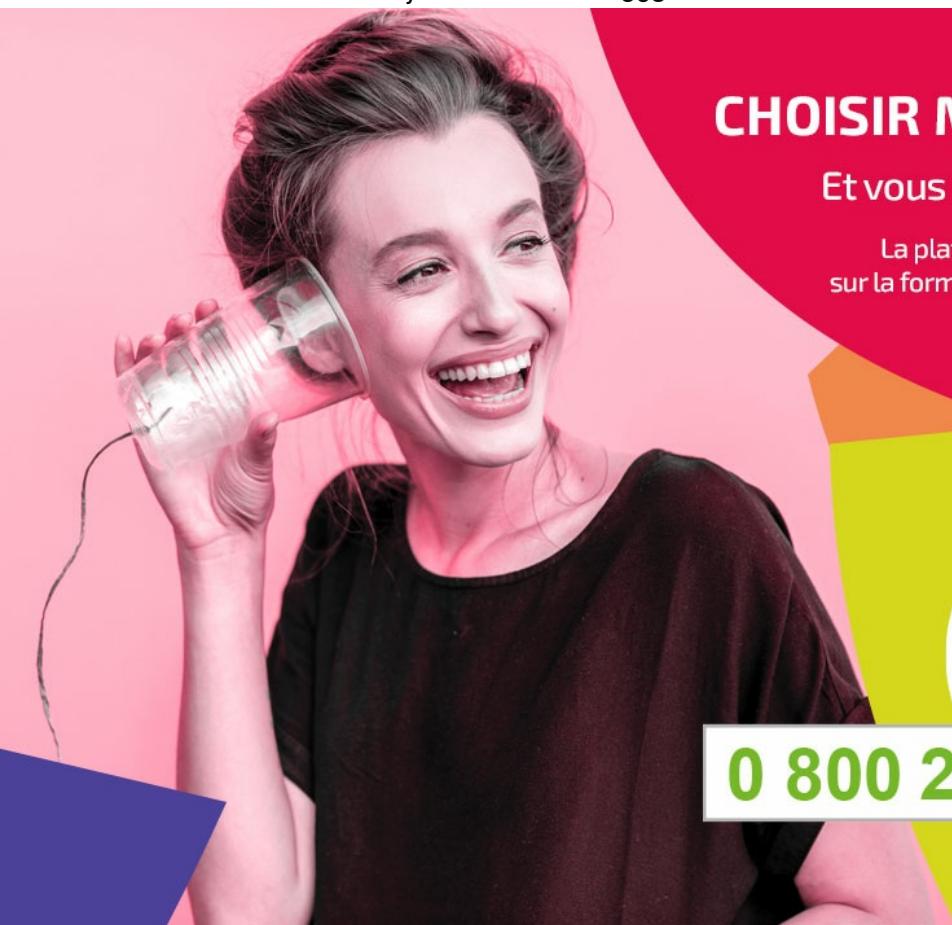
Sans niveau spécifique

Organisation pédagogique

- > Modalité d'enseignement :
 - Formation entièrement présentielles
- > Modalité pédagogique :
 - En alternance
 - En organisme de formation
 - En entreprise

En savoir plus

Source : Cariforef des Pays de la Loire - 115931 - Code établissement : 39361



CHOISIR MON MÉTIER, BONJOUR

Et vous êtes déjà **sur la bonne voix !**

La plateforme téléphonique d'information sur la formation professionnelle et l'apprentissage en Pays de la Loire.

 **Des chargé.e.s d'information à votre écoute**

0 800 200 303 **Service & appel gratuits**